

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Tour de passe-passe sur nos salaires : le point d'indice menacé ! la baisse des salaires programmée !

Au lendemain de la publication par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) du bilan de la politique salariale dans la fonction publique (2007-2008-2009), la FNEC tient à rappeler que le point d'indice et sa valeur unique sont au cœur du statut, comme le code des pensions civiles et militaires.

Or aujourd'hui, ce que proposent la DGAFP et Monsieur Tron, c'est de généraliser le contournement de l'augmentation du point d'indice par des mesures ponctuelles, individuelles, indemnitaires.

Pour la FNEC FP-FO le refus de la revalorisation du point, c'est la mise en application des relevés de conclusions du 21 février 2008 qui prévoient notamment comme « **ligne directrice à la politique salariale, de garantir et d'améliorer le pouvoir d'achat des agents en rénovant les leviers des rémunérations** » et « **une modernisation structurelle des politiques de rémunération** ».

On est bien loin du calcul du traitement en fonction de la valeur du point d'indice.

Rappelons que la valeur du point a augmenté de 0,8% en 2008 et en 2009, qu'aujourd'hui l'augmentation de 0,5% est discutée puisque la DGAFP estime qu'au regard de l'inflation, les fonctionnaires ont connu une augmentation de pouvoir d'achat de 3,6% !

Où donc est le tour de passe-passe ? Pour FO, il se trouve dans les fameux **leviers des rémunérations** !

En réalité, il s'agit de la baisse programmée du traitement des fonctionnaires avec la hausse de 3 points de la retenue pour pension.

Ainsi, sont comptés comme augmentation des traitements, le dispositif GIPA, la prime de fonction et de résultat (PFR) prévue toujours dans la loi sur la modernisation du dialogue social pour « renforcer l'attractivité des carrières » et qui permet une rémunération non plus en fonction du corps, du grade, mais en fonction de la performance individuelle et des postes occupés.

Là non plus, il n'y a pas augmentation du point d'indice ni sa prise en compte, sur les 6 derniers mois, dans le calcul des pensions !

Il en est de même des mesures catégorielles mises en place par le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre des négociations « pacte de carrière » où la FNEC et la FGF sont intervenues à chaque fois contre la déconnexion de la carrière des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, de la grille de la fonction publique.

Alors, il y a beau jeu d'évoquer un surcoût de 180 millions d'€ pour les nouveaux stagiaires, victimes de la mastérisation, ou celui de 40 millions de la prime d'entrée dans le « métier », ou encore les 38 millions pour les évaluations en CE2 et CM1, car tout cela se situe en dehors de l'augmentation du point d'indice pour tous.

Pour la FNEC, la lettre du Président de la République, le 28 juin, au Premier ministre, confirme ce dispositif : « 100 000 postes de fonctionnaires ont été supprimés. Plus de sept milliards d'euros d'économies annuelles seront réalisés d'ici 2011. Grâce à la RGPP, l'État se modernise, de la base au sommet (...) Faire émerger une administration plus rapide, plus simple, moins coûteuse est une nécessité (...). Celle-ci devra continuer à contribuer à l'effort de redressement des comptes publics ».

Evidemment dans ce cadre, le point d'indice doit devenir le plus bas possible, la pension la plus petite possible...

Plus que jamais, la FNEC réaffirme :
- retrait du plan Woerth
- grève interprofessionnelle public-privé !